

Tableau de bord

Nom de l'organisation :	Département de la Moselle
Site(s) ou activité(s) concerné(s) :	ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE ET COLLEGES
Année de référence :	2022
Année cible pour la réduction :	2025 et 2030
Objectif global de réduction de l'intensité carbone :	
Responsable du plan d'actions :	Service Environnement et Développement Durable

Axes d'action	Actions	Réfèrent	Type	Indicateur de suivi	Objectif de réduction (%)	Valeur de l'indicateur	Valeur de l'indicateur	Valeur de l'indicateur
						Bilan 1 : 2022	Bilan 2 : 2025	Bilan 3 : 2030
AXE 1 BATIMENTS	Action 1.1 : Intégrer les enjeux écologiques dans les constructions neuves (plan pluriannuel d'investissement PPI collèges)	Moselle Construction Durable	Prioritaire	Gains énergétiques (GWH)	- 70% environ	8,7 GWH		2,6
	Action 1.2 : Mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI énergétique) pour la rénovation énergétique du parc immobilier départemental et optimiser l'utilisation des bâtiments	DPI	Prioritaire	Gains énergétiques (GWH) Superficies SHON chauffées (m²)	-8%	95 GWH	91,8	87,3
	Action 1.3 : Accompagner les utilisateurs vers un usage sobre des bâtiments et de leurs équipements	SEDD (éco-responsabilité) + DRHLS (formation et BCI)	Immédiate	- Nombre de formateurs internes formés à la sobriété et la transition écologique	-1%	95GWH	94	
AXE 2 DEPLACEMENTS	Action 2.1 : Poursuivre le renouvellement de la flotte départementale avec des véhicules bas carbone et l'implantation de bornes électriques (déplacements professionnels)	DENET + DRM	Immédiate	Part des véhicules électriques à faible ou très faible émission	- 0,4%	1918 TCO2e	1841	
	Action 2.2 : Accompagner les agents du Département vers les mobilités durables et actives (déplacements domicile-travail et professionnels)	SEDD (éco-responsabilité) + DRHLS (formation + BCI + négociations)	Immédiate	Nombre d'agents inscrits (déjà j'y vais, remboursement transport, plateforme de covoiturage)	Difficilement quantifiable			
	Action 2.3 : Accompagner les collégiens et visiteurs des sites sociaux et culturels vers une mobilité bas carbone	DS + DSJC + DEES	Immédiate	Nombre d'usagers et collégiens participant aux actions proposées Nombre de bâtiments	Difficilement quantifiable			
AXE 3 ROUTES ESPACES VERTS ENS	Action 3.1 : Poursuivre l'expérimentation et la généralisation de procédés bas carbone dans les travaux d'entretien et construction des routes	DRM	Prioritaire	Part d'enrobés tièdes et à froid dans le total des matériaux utilisés pour l'entretien des routes (%)	Difficilement quantifiable			
	Action 3.2 : Poursuivre le réemploi des matériaux dans les travaux routiers	DRM	Prioritaire	Part des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du	Difficilement quantifiable			
	Action 3.3 : Gérer durablement les espaces naturels sensibles (ENS) remarquables (ENR), les espaces verts et bords de routes départementaux	DRM	Immédiate	Nombre de superficies en espaces verts Nombre d'arbres et arbustes plantés	Difficilement quantifiable			
AXE 4 ACHATS ET PARC INFORMATIQUE	Action 4.1 : Promouvoir le menu végétarien, augmenter la part de produits locaux, durables et de qualité, et réduire l'empreinte carbone de l'alimentation	DEES (collèges) et DRHLS (Fabert)	Prioritaire	Evolution de la part des produits bio et durables	Difficilement quantifiable			
	Action 4.2 : Poursuivre les dépenses et achats responsables, notamment issus du réemploi, de la réutilisation et intégrant des matières recyclées	DFAJCG	Prioritaire	- Montants annuels déclarés à l'Observatoire économique de la commande publique	Non quantifiable			
	Action 4.3 : Optimiser l'usage des matériels informatiques et accompagner la sobriété numérique	DENET		Liste des fonctionnalités et logiciels redondants Nombre de participants	Difficilement quantifiable			
AXE 5 DECHETS	Action 5.1 : Réduire et éviter la production de déchets alimentaires (lutter contre le gaspillage alimentaire)	DEES (collèges) + DRHLS (Fabert)	Prioritaire		Difficilement quantifiable			
	Action 5.2 : Réduire et mieux trier les déchets d'activités des services départementaux et des collèges (déchets du quotidien - hors biodéchets)	DPAT + DEES	Prioritaire	Nombre de collèges fournissant leurs données annuelles Nombre de collèges ayant travaillé avec	Difficilement quantifiable			
	Action 5.3 : Optimiser la gestion et mieux valoriser les déchets	DRM + SEDD	Prioritaire	Part des collèges valorisant ses biodéchets	Difficilement quantifiable			
AXE 6 VOLET TERRITORIAL	Action 6.1 : Accompagner les collectivités	DPAT	Immédiate	Nombre de KM d'itinéraires cyclables Nombre de projets	Hors périmètre BEGES			
	Action 6.2 : Accompagner les associations	DPAT + DS	Immédiate	Nombre et montant des projets d'innovation financés	Hors périmètre BEGES			
	Action 6.3 : Accompagner les acteurs du monde agricole	DPAT + DS	Immédiate	Nombre de dossiers votés Nombre de plantations	Hors périmètre BEGES			
	Action 6.4 : Accompagner les acteurs de l'aménagement foncier et forestier	D2AT	Immédiate	- AFAFE : Superficies et/ou linéaires concernés par les	Hors périmètre BEGES			
	Action 6.5 : Préserver la biodiversité et améliorer la séquestration carbone	SEDD	Immédiate	Superficies en espace naturels sensibles (ENS) et espaces	Hors périmètre BEGES			
AXE 7 GOVERNANCE /PILOTAGE ET ANIMATION	Action 7.1 : Mettre en place une gouvernance transversale pour la conduite du projet "Plan de transition" et conduire la transformation de l'administration vers la transition écologique	SEDD	Immédiate	Nombre de relais, formateurs internes et d'ambassadeurs Moselle Durable (AMD) ayant suivi le parcours de formation	Hors périmètre BEGES			

Organisation :		
Type	AXE 1 : BATIMENTS	
Prioritaire	Action 1.1 : Intégrer les enjeux écologiques dans les constructions neuves (plan pluriannuel d'investissement PPI collèges)	
Référent - Porteur de l'action		
Moselle Construction Durable		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les superficies et limiter les consommations d'énergies - Systématiser l'intégration des critères de performance énergétique notamment la notion de confort d'été et favoriser les solutions passives, les matériaux biosourcés et bas carbone dans les constructions neuves - Expérimenter les matériaux issus du réemploi 	Sensibilisation	
	Sobriété	x
	Efficacité	x
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
10 collèges énergivores		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<p><u>Contexte réglementaire :</u> Règlementation Environnementale 2020 (RE2020) pour les constructions neuves (performance énergétique et faible impact carbone)</p> <p><u>Bilan 2019-2022 :</u> - 162 M € votés en 2021 pour la reconstruction de 10 collèges d'ici à 2030 - 2022 : Création de Moselle Construction Durable pour la reconstruction de 10 collèges</p>		
Description de l'action		
<p>Atteinte des cibles HQE Utilisation de matériaux biosourcés Déploiement de panneaux PV</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2024 : démarrage de la reconstruction des collèges de Saint-Avold et Stiring-Wendel, pour une mise en service prévisionnelle fin 2025 - Les collèges de Cattenom et Rémyilly suivront, à l'horizon 2027. Et potentiellement Behren-lès-Forbach pour début 2028 - Puis 5 collèges : Moyeuvre-Grande, Forbach, Metz, Audun-le-Tiche et Hayange 		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
Moselle Construction Durable, communes des collèges d'implantation		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2023-2025 : 2 collèges reconstruits 2026-2030 : 8 collèges reconstruits		
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
30 kWh / m² (chauffage + ECS)		
Coûts estimés	Gain GES estimé (% de réduction par rapport à la référence)	
162 M€ en valeur 2020	- 70% environ	
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action	
Gains énergétiques (GWH)	<p><u>Gain estimé par MCD 2024 :</u> gain de 37% lié aux gains en superficies + gain de 50% lié à la performance visée (énergie positive), soit un gain total de 70% (passage de 8,7 à 2,6GWH entre 2024 et 2030)</p> <p><u>Gain en superficies :</u> gain de 37% des superficies (les 11 collèges représentent 77 598m² en 2022, alors que les 10 collèges reconstruits totaliseront 49 000m², pour une conso de 1,5GWH en chauffage et ECS, hors demi pension et électricité)</p>	

Organisation :		
Type	AXE 1 : BATIMENTS	
Prioritaire	Action 1.2 : Mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI énergétique) pour la rénovation énergétique du parc immobilier départemental et optimiser l'utilisation des bâtiments	
Réfèrent - Porteur de l'action		
DPI		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Isolation de l'enveloppe des 13 collèges les plus énergivores (en plus des 10 collèges à reconstruire) - Rénovation de bâtiments départementaux et collèges (changement de chaudière, gestion technique des bâtiments GTB, changement de fenêtres...) - Faire évoluer le mix énergétique vers des énergies peu carbonées (remplacement de chaudières fioul par des chaudières bois, raccordement aux réseaux de chaleur urbain) - Regrouper les bâtiments pour limiter les déplacements et les superficies 	Sensibilisation	
	Sobriété	x
	Efficacité	x
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
<p><u>Rénovation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité aux 13 collèges identifiés énergivores (étude MATEC Moselle Agence Technique) - Mise en place d'une dizaine de gestion technique des bâtiments (GTB) par an dans les collèges, tous les collèges devraient être équipés d'ici 2033 - Chaudière : 2 à 3 collèges par an - Quai Wiltzer (changement fenêtres) <p><u>Poursuite de la territorialisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2023-24 : Vente des 2 sites de Metz rue Mozart et de l'unité technique spécialisée UTS de Sarreguemines) --> Potentiel d'économie attendu : 0,5 GWh /an - 2026 : Arrivée de la direction de la solidarité au quai Wiltzer (250 personnes) 		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<p><u>Contexte réglementaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret tertiaire du 23/07/19 : obligation de réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010 (bâtiments à usage tertiaire > 1000m²), soit 128 bâtiments concernés (dont 85 collèges) et 730 000 m², soit 94M KWH 2023 (dont 83% des consommations d'énergie par les collèges) - Décret BACS (systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments) de mars 23 : systématisation de GTB (bâtiments tertiaires neufs ou existants) pour les installations > 290Kw au 1/01/25 et > 70Kw au 1/01/27 (Pénalités 7 500 €/bâtiment/an à partir de 2030 et communication nationale des collectivités non vertueuses) <p><u>Données BEGES 2011-2022:</u> -15% des consommations d'énergie (111 à 95 GWH) et -21% des émissions de gaz à effet de serre (GES)</p> <p><u>Bilan des audits énergétiques et rénovations 2019-2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2019 : Etude MATEC (Moselle Agence Technique) des consommations énergétiques du patrimoine départemental et rationalisation du patrimoine bâti, mise en place de la territorialisation - 2020 : Audits énergétiques des 40 collèges les plus énergivores (13 collèges identifiés prioritaires en plus des 10 collèges à reconstruire) - 2021 : Internalisation de la fourniture d'énergie des collèges (juillet) et des chaufferies des collèges (septembre) - 2022 : GTB en service dans 25 collèges et 21 bâtiments départementaux - 100% des collèges en full LED - 2022-23 : rénovation et extension de l'UTT Rémelfing, réhabilitation lourde des CMS de Montigny-les-Metz, Sarrebourg et Thionville, opérations urgentes et de GTB permettant des gains énergétiques <p><u>Bilan de l'optimisation des superficies 2019-2022 (territorialisation) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2018-22 : Les directions éducation, environnement et aménagement du territoire, culture ont été regroupées au quai Wiltzer - 2019 : 11 bâtiments vendus dont 4 supérieurs à 1 000 m² (ex IUFM, unité territoriale routière UTR de Sarrebourg, Maison d'enfants à caractère social MECS Scy Chazelles, centre d'exploitation CE de Sarreguemines) --> Potentiel d'économie réalisé : 1 GWh /an - 2020-22 : emménagement des agents suite à rénovation-extension d'un ancien complexe industriel situé à Rémelfing sur lequel ont été regroupés les 2 CE Sarreguemines et leur siège, le CE de Sarralbe et l'UTS de Sarreguemines (regroupement des activités de 4 entités départementales sur l'UTT de Rémelfing), soit 40,69% d'économie d'énergie mesurée entre les 4 entités en 2019 et le site de Rémelfing en 2023 après regroupement (courrier du 22/04/24 à M. le Préfet) - 2023 : emménagement des agents suite à la réhabilitation lourde des centres médico sociaux CMS de Montigny-les-Metz, Sarrebourg et Thionville 		

Description de l'action

Mise en œuvre d'un PPI énergétique 2024-29 ciblant 13 collèges énergivores (gain estimé >40% sur les consommations actuelles d'ici 2030) :

- Travaux de RÉNOVATION THERMIQUE (25 M€) : l'enveloppe du bâti (isolation thermique des façades toitures sous sol et vide sanitaires, remplacement des menuiseries extérieures et occultation), les lots techniques (chauffage), ventilation , régulation (chauffage ventilation clim CVC, gestion technique des bâtiments GTB)

- Travaux de MISE EN CONFORMITÉ : accessibilité, sécurité incendie et circuits électriques, qualité de l'air (capteurs CO 2), désamiantage

Phasage du lancement des procédures de conception réalisation ou marché global de performance (MGP) avec contrat de performance :

- 2024-2027 (Marché global de performance 1) - 10,5M€ : collèges Bitche, Faulquemont Pasteur, Hartzviller, Sierck-les-Bains

- 2026-27 (MGP2) - 6M€ : collèges d'Amnéville, Ars-sur-Moselle, Puttelange-aux-Lacs

- 2028-29 (MGP3) - 8,5M€ : collèges Boulay, Château-Salins, Lorquin, Moussey, Saint Avold Fontaine, Sarreguemines Himmelsberg

Rénovations 2024-33 :

- Mise en place d'une 10 aine de GTB par an dans les collèges, tous les collèges devraient être équipés d'ici 2033 (Gain estimé environ 15% sur les consommations actuelles)

- Chaudière : 2 à 3 collèges par an

- Quai Wiltzer (changement fenêtres)

Poursuite de la territorialisation :

- 2023-24 : Vente des 2 sites de Metz rue Mozart et de l'unité technique spécialisée UTS de Sarreguemines --> Potentiel d'économie attendu : 0,5 GWh /an

- 2026 : Arrivée de la direction de la solidarité au quai Wiltzer (250 personnes)

Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre

Facilitateurs	Freins potentiels
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution
2023-2025 : 3% gain GES (2,7 GWH économisés) 2026-2030 : 5% gain GES (4,5 GWH économisés)	2024-2029
Objectifs de réalisation pour la fin de la période	
PPI : 7,2 GWH économisés sur 2023-2030, soit une consommation énergétique estimée à 88 GWH en 2030	
Territorialisation : 0,5 GWH économisés	
Coûts estimés	Gain GES estimé (% de réduction par rapport à bilan 1)
PPI énergétique réno thermique : 25 M € sur 2024-2029 pour 13 collèges	-8,1%
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
Gains énergétiques (GWH) Superficies SHON chauffées (m²)	7,2 GWH économisés, soit une consommation énergétique estimée à 88 GWH en 2030

Organisation :		
Type	AXE 1 : BATIMENTS	
Immédiate	Action 1.3 : Accompagner les utilisateurs vers un usage sobre des bâtiments et de leurs équipements	
Réfèrent - Porteur de l'action		
SEDD (éco-responsabilité) + DRHLS (formation et BCI)		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Adapter et redéployer le plan de sobriété énergétique mis en place en 2022 - Assurer la bonne appropriation des nouveaux bâtiments et technologies (GTB, etc.) par les agents en charge de leur utilisation et maintenance pour assurer leur efficacité - Accompagner l'ensemble des utilisateurs vers un usage approprié et sobre des équipements afin d'optimiser les consommations 	Sensibilisation	x
	Sobriété	
	Efficacité	x
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
Agents du Département en charge de la gestion technique et la maintenance des bâtiments (DPAT) Agents utilisateurs d'équipements consommateur d'énergie (DPAT + DEES+ DRHLS) Ensemble des utilisateurs des bâtiments départementaux : agents du Département, collégiens et équipes pédagogiques, prestataires		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
Bilan 2019-2023 : En 2022, un plan de sobriété à été mis en place s'appuyant sur le levier de la gestion fine des consommations des bâtiments grâce à la GTB accompagné d'une campagne vers les agents départementaux "Il n'y a pas de petits gestes quand on les multiplie par 3000". Cette action duale (efficacité technique + accompagnement pédagogique) a permis de réduire la consommation d'énergie des bâtiments départementaux de 18% (hors collèges). Il s'agit de poursuivre cette démarche "efficacité technique-sobriété d'usage" en y intégrant l'ensemble des acteurs techniques et utilisateurs des locaux : collégiens et équipes des collèges, prestataires extérieurs tels que les agents des sociétés de nettoyage, agents techniques d'entretien et de maintenance (départementaux et prestataires)...		
Description de l'action		
<u>Accompagnement des agents :</u> - Mettre à jour le plan de sobriété 2022 et reconduire la campagne "Il n'y a pas de petits gestes quand on les multiplie par 3000" en début de période de chauffe - S'appuyer sur les formateurs internes intervenants sur les formations/habilitations électrique et conduite : écoconduite, usage et entretien des équipements - Intégrer dans les formations internes (techniques et management) un module ou séquence pédagogique relative à la transition écologique et aux pratiques professionnelles adaptées - Former les agents techniques départementaux (agents de maintenance dans les collèges AMPSC, agents d'entretien et restauration AER, cuisiniers, agents des routes) aux bonnes pratiques <u>Accompagnement des collèges :</u> - Développer un programme pédagogique "sobriété énergétique et climat" dans le catalogue des animations pédagogiques pour les collégiens - Informer les établissements collèges sur leur consommation des énergies		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
DPAT (DRM/DPI - SMIFE), DRHLS, DEES, CNFPT, DSDEN-Education nationale		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Plan de sobriété révisé/actualisé Formateurs internes du Département Ambassadeurs Moselle Durable Fournisseurs/prestataires d'énergie et d'équipements	Centralisation des factures énergie des collèges par le Département : invisibilité des coûts énergie pour les établissements scolaires Double intervention CD / rectorat / DSDEN	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
Formation "sobriété et maintenance" des agents techniques (Phase 1 : expérimentation en 2024 - Phase 2 : déploiement dès 2025)	En continu sur 6 années de 2024 à 2030	
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
80% des formateurs internes "techniques" ayant réalisé 1 atelier Fresque du climat + éventuellement un atelier bas carbone 15% agents techniques ayant bénéficié d'une formation "sobriété et maintenance" 100% des collèges publics informés sur leur consommation d'énergie 10% collégiens sensibilisés à la sobriété énergétique via le programme pédagogique		
Coûts estimés	Gain GES estimé (% de réduction par rapport à bilan 1)	
Formation de 1 animateur interne à la Fresque du climat + atelier 2Tonnes ou Nos métiers bas carbone (1500 euros) Prestation d'animation pédagogique collégiens/écodélégués	-1%	

Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formateurs internes formés à la sobriété et la transition écologique - Nombre d'agents techniques formés à la sobriété et la maintenance des équipements/an - Nombre de collégiens et établissements ayant bénéficié du programme pédagogique sobriété énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Consommations des énergies (factures) Part des formateurs internes formés à la sobriété et la transition écologique Evolution des pratiques professionnelles et individuelles (questionnaire)

Organisation :			
Type	AXE 2 : DEPLACEMENTS		
Immédiate	Action 2.1 : Poursuivre le renouvellement de la flotte départementale avec des véhicules bas carbone et l'implantation de bornes électriques (déplacements professionnels)		
Référent - Porteur de l'action			
DENET + DRM			
Objectifs de l'action	Type d'actions		
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations de fluides de la flotte départementale (carburants, bornes électriques) - Respecter la réglementation édictée par la Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte en matière de verdissement des flottes de véhicules légers (VL) des administrations (Article 37 - LTECV) 	Sensibilisation	x	
		Sobriété	x
		Efficacité	
		Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)			
Agents du Département, techniciens de maintenance des véhicules			
APPROFONDISSEMENTS			
Contexte			
<p><u>Loi d'orientation des mobilités LOM</u> : obligation d'un espace sécurisé pour vélos pour les parcs de plus de 20 places de stationnement auto, verdissement de la flotte de véhicules légers (VL), parkings d'entreprise équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques (bâtiments neufs, en rénovation importante ou en construction : 1 place sur 5 doit être pré-équipée pour les parkings de plus de 10 places ; bâtiments existants, à partir de 20 places de stationnement, 1 point de recharge pour voiture électrique (ou hybride rechargeable) accessible PMR doit être installé, puis un point de recharge supplémentaire toutes les 20 places)</p> <p>Bilan 2019-23 :</p> <p>Flotte administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation du parc de véhicules pour limiter sa progression, via notamment le regroupement des services sur un seul site - Verdissement de la flotte automobile : gros effort financier à l'achat de véhicules électriques depuis 2020 (13,25% à faible ou très faible émission en 2021), renouvellement progressif du parc de véhicules en remplaçant les véhicules anciens diesel par des petits véhicules neufs essence ou électriques, type citadines, moins émetteurs - Sensibilisation et accompagnement des agents à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle (visio-conférence, mise à disposition d'un site de covoiturage, de tickets mettis, de vélos), et accompagnement à l'utilisation des véhicules électriques (formation-elearning, mise à disposition de notices d'utilisation, cartographie des bornes de recharge intégré à la réservation des ressources) - Convention VELOMET, le service de location de vélos du réseau LE MET' (mise à disposition gratuite de 5 vélos dans la flotte administrative départementale) <p>Flotte routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement non systématique des véhicules, adapté aux équipes et à l'évolution des besoins - Verdissement du parc : effort de remplacement principalement axé sur les véhicules et engins les plus consommateurs de carburant comme les tracteurs et les camions sur de nouvelles générations consommant et polluant moins, voire électrique (acquisition de 13 fourgonnettes électriques : 1 en 2021, 9 en 2023 et 3 en 2024) - Remplacement du matériel thermique par du matériel électrique: acquisition de 2 chariots élévateurs (1 en 2023 et 1 en 2024), d'une machine à peinture de travaux spéciaux et de 37 matériels de motoculture (17 en 2023 et 20 en 2024) en électrique - Réorganisation des déplacements avec la fusion de centres - Sensibilisation et formation à l'éco-conduite des agents des routes - Incitation au co-voiturage - Optimisation, ajustement de la flotte par rapport aux besoins : plan de renouvellement sur plusieurs années, adéquation du dimensionnement aux activités, pas de remplacement systématique de tous les matériels, système de réservation permettant de mutualiser certains matériels ... 			
Description de l'action			
<p>Flotte administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler le parc administratif : 40% des véhicules renouvelés sont électriques en 2024 - 184 places pour la recharge des véhicules électriques de la flotte départementale (administrative et routière) en 2024 - Diffuser une carte des emplacements de recharge pour véhicules électriques - Relancer les formations à l'écoconduite des véhicules légers, utilitaires et Poids lourds (par e-learning notamment, formation continue obligatoire) - Accompagner les agents à la bonne utilisation des véhicules électriques - Lancer une étude de faisabilité pour l'accès à une partie des bornes de recharges départementales par les véhicules des agents (préétude : 2022/2025; déploiement potentiel en fonction des résultats de l'étude et du choix de la collectivité - échéance 2030) <p>Flotte routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le renouvellement des véhicules, avec des matériels d'occasion plus efficaces (camions, saleuses, pelles hydrauliques...) permettant d'améliorer le taux de remplacement de la flotte - Investir dans des véhicules légers utilitaires neufs en électrique - Former/équiper les mécaniciens à la maintenance des nouveaux véhicules électriques et nouvelles technologies 			
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre			
DPAT, DENET, DRHLS, CNFPT (formations) SEDD : éco-responsabilité de la collectivité			
Facilitateurs	Freins potentiels		
	Variation des équipements et technologies durant la durée des marchés		

Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution
2024-2026	
Objectifs de réalisation pour la fin de la période	
Renouvellement parc administratif : 40% des véhicules renouvelés sont "verts" Fin 2025 : atteindre 27% de véhicules électriques pour le parc administratif	
Coûts estimés	Gain GES estimé
Acquisition de 35 véhicules électriques VE sur 2023-25	- 0,4%
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
Part des véhicules électriques à faible ou très faible émission	27% de véhicules électriques dans la flotte administrative

Organisation :		
Type	AXE 2 : DEPLACEMENTS	
Immédiate	Action 2.2 : Accompagner les agents du Département vers les mobilités durables et actives (déplacements domicile-travail et professionnels)	
Référent - Porteur de l'action		
SEDD (éco-responsabilité) + DRHLS (formation + BCI + négociations)		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer le PDA (Plan de Déplacement de l'Administration) en Plan de Mobilité Employeur (PME), - Développer l'usage des mobilités bas carbone par les agents du Département lors de leurs déplacements domicile/travail et lors des déplacements professionnels (frais déplacement) 	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
L'ensemble des agents départementaux		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<p><u>Contexte réglementaire (loi LOM 2020) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) : des discussions autour des déplacements domicile-travail afin de trouver des solutions pour atténuer leur impact environnemental en réduisant l'usage de la voiture individuelle et en promouvant les modes plus doux. - Le Plan de Mobilité Employeur (PME) : faute d'accord sur les actions à mener, l'employeur sera dans l'obligation de réaliser un Plan de Mobilité Employeur qu'il devra transmettre à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités DREETS - Le Forfait Mobilités Durables (FMD) : mesure facultative qui permet de prendre en charge les coûts liés aux déplacements domicile-travail réalisés en modes de transport durables. <p><u>Bilan 2019-2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Télétravail : expérimentation (2019) et généralisation du télétravail (depuis 2022) - Développement de la visio conférence (équipement des principaux sites en matériel de visio-conférence, chaque agent doté d'une salle de visio) - Encouragement à l'usage du covoiturage (Klaxit, la roue verte) - Poursuite du partenariat avec Le Met (réseau de transport de l'Eurométropole de Metz) dans le cadre du plan de déplacement administration (PDA) - Mise à disposition de véhicules électriques, de vélos, de tickets METTIS, de billets SNCF - Amélioration de l'accessibilité par les modes doux (parkings à vélo, financement des pistes cyclables et voies vertes des intercommunalités via « Ambition Moselle - SDMA ») - Participation aux défis "j'y vais" encourageant les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle depuis 2020 (agents + collègues) - Accroissement de la part du remboursement transport de 50% à 75% au 1/09/23 (6,9% des agents ont un abonnement transport en 2022) 		
Description de l'action		
<p><u>Réaliser un diagnostic de l'existant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le Plan de déplacement des administrations (PDA) sur territoire de Metz Métropole devenu depuis 2021 Plan de Mobilité Employeur - Réaliser une enquête "usages et habitudes de mobilités auprès des agents" en début de plan de mobilité employeur (PME) et en fin de PME <p><u>Réduire les déplacements et accompagner les agents vers des mobilités alternatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le télétravail - Poursuivre l'installation d'équipements pour la visio-conférence et adapter le système avec des fonctionnalités élargies (réunions pouvant accueillir beaucoup de personnes, système de chat et main levée...) - outil Webex - Réfléchir à la mise en place d'un forfait mobilité durable (FMD) pour encourager les moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle (vélo, covoiturage, mobilités actives,...) - Réfléchir à une expérimentation des horaires flexibles - Poursuivre l'installation d'abris vélos sécurisés, visibles et facilement accessibles sur l'ensemble des bâtiments départementaux en priorisant les sites desservis par des pistes et itinéraires cyclables (lien avec SDMA) - Réfléchir à faire évoluer le règlement départemental d'utilisation des véhicules de service en y intégrant les véhicules électriques et les vélos - Renouveler l'abonnement à une plateforme de covoiturage en sélectionnant une plateforme commune aux intercommunalités mosellanes, souscrire un abonnement à une plateforme de référencement des itinéraires aménagés pour vélo en Moselle (Ex : GEOVELO) - Réserver des places de parking aux véhicules COVOITURAGE <p><u>Communiquer et mobiliser les agents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser la communication par les services organisateurs sur les solutions de mobilité durable possibles lors des rassemblements (événements internes, formations internes, accueil des nouveaux arrivants), et assurer la permanence de l'information sur PRISMO, l'espace de travail des agents départementaux - Organiser des ateliers de démonstrations et de testing et participer à des événements de promotion des mobilités alternatives : "Défi j'y vais - au boulot, j'y vais autrement", Mai à vélo, semaine de la mobilité. 		

Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre

DENET, DRHLS, DPAT (DPI - DRM - SEDD - D2AT), Ensemble des directions pour la communication relais auprès des agents Eurométropole Metz et Le Met' (PME), EPCI mosellans

Facilitateurs

Freins potentiels

Plan de Déplacements Administration PDA existant et Plan de Mobilité employeur PME à venir
Plans de Mobilité simplifiée des intercommunalités (EPCI)
Schéma Départemental des Mobilités Alternatives SDMA (déploiement des réseaux cyclables)
Programmes des certificats d'économie d'énergie CEE Alvéole + et Avélo

Absence d'infrastructures (réseaux cyclables et abris) pour la pratique sécurisée du vélo
Absence d'offre de mobilité durable en zone rurale
Horaires atypiques d'agents les éloignant de l'offre de transport en commun

Calendrier prévisionnel

Délais d'exécution

Actions de planification et études : 2025 et 2026
Réflexion sur les horaires flexibles et FMD : 2025 et 2026
Actions réalisables en 2025 : marquage des places de covoiturage, changement de plateforme de covoiturage, règlement d'utilisation des véhicules, actions de communication
Abris vélos dans les sites départementaux : PPI bâtiments

2025 : révision PDA en PME
En continu de 2022 à 2030

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

**2025 : révision du plan départemental administration PDA en plan de mobilité employeur PME
+10% d'agents utilisant des modes de transports durables en 2025 / + 20% en 2030
114 agent inscrits au Défi j'y vais en 2024 - Objectif de 140 agents inscrits en 2025**

Coûts estimés

Gain GES estimé

Communiquer pour mobiliser (Défi "j'y vais" : 2500 €/an; Ateliers et animations : 2500 €/an)
Adhésion à une plateforme de covoiturage : 2500€/an
DRHLS - FMD, remboursements transport, incitations financières (€/an) : 80K€ / an

Difficilement quantifiable

Indicateur(s) de suivi de l'action

Indicateur(s) de résultat de l'action

Nombre d'agents inscrits (défi j'y vais, remboursement transport, plateforme de covoiturage, télétravail)
Nombre de bâtiments départementaux dotés d'abris vélos et de places de covoiturage

% des agents ayant fait évoluer leur pratique (Enquête + évolution des remboursements transports/versements FMD)
% de bâtiments départementaux dotés d'abris vélos sécurisés et de places de covoiturage

Organisation :		
Type	AXE 2 : DEPLACEMENTS	
Immédiate	Action 2.3 : Accompagner les collégiens et visiteurs des sites sociaux et culturels vers une mobilité bas carbone	
Référent - Porteur de l'action		
DS + DSJC + DEES		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Développer l'usage des mobilités bas carbone par les différents usagers des sites départementaux (collégiens, usagers des services sociaux, visiteurs des sites Moselle Passion) lors de leurs déplacements	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
L'ensemble des usagers (hors agents) et visiteurs des sites départementaux		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<p><u>Bilan 2019-23 - visiteurs des sites sociaux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sites sociaux sont déjà bien desservis par les transports en commun et les déplacements sont des déplacements de proximité - Développement du E-Service pour simplifier les rendez-vous avec les usagers et éviter les déplacements (E-service APA principalement, boîtes mail génériques, réunions en visio) <p><u>Bilan 2019-23 - visiteurs des sites culturels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de cars touristiques et scolaires dans les sites Passionnément Moselle - Mise en place de navettes ponctuellement pour certains événements (exemple : navettes Sierck Manderen pour le festival de la BD au château de Malbrouck, 4 navettes pour le congrès à Creutzwald DLPB) - Visio-conférence et covoiturage encouragés (formations DLPB des bibliothécaires de la Moselle) - Fréquentation de proximité encouragée (Gratuité des sites Passionnément Moselle lors de la « Journée de la Moselle », aide aux déplacements des écoles et collèges de Moselle) <p><u>Bilan 2019-23 - collégiens :</u> 81 collèges équipés d'abris à vélos ou racks à vélos (95% des collèges équipés), dont 43 collèges équipés uniquement d'abris à vélos et 38 collèges équipés uniquement de racks</p>		
Description de l'action		
<p><u>Bâtiments départementaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'installation d'abris vélos sécurisés, visibles et facilement accessibles sur l'ensemble des bâtiments départementaux en priorisant les sites desservis par des pistes et itinéraires cyclables (lien avec SDMA), et établir un diagnostic des équipements en place - Réserver des places de parking COVOITURAGE aux véhicules et des places dédiées aux bus - Aménager les abords et sécuriser (notamment pour les collèves) les accès aux usagers en vélo, à pieds - Développer un balisage adapté entre les gares et les sites départementaux <p><u>Visiteurs des sites sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement des E-services pour éviter les déplacements des usagers - Informer les usagers des possibilités d'accès en transports en commun et mobilités alternatives ou solidaires (lors des prises de RDV ou en remettant de la documentation) : créer une fiche d'information - Organiser sur les sites des MD de Saint Avold et Boulay des temps d'animation et de promotion des mobilités durables auprès des bénéficiaires des Jardins partagés : inscrire cette action dans les conventions de partenariat avec les associations animatrices des jardins partagés (SC, ASBH,..) <p><u>Visiteurs des sites culturels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'accueil des cars de tourisme, en lien avec Moselle Attractivité et les offices de tourisme, et des cars scolaires - Réfléchir à la mise à disposition de vélos électriques simples et cargos (pour le transport d'enfants) depuis les gares et offices de tourisme situés à proximité des sites Passionnément Moselle, en lien avec Moselle Attractivité et les offices de tourisme, afin d'encourager l'utilisation des Transports en Commun et vélo pour se rendre sur les sites culturels départementaux - Développer une offre de services dans les sites culturels (bornes électriques, abris vélos sécurisés, vélo de remplacement en cas de problème...) et un balisage adapté. Gares et offices de tourisme ciblés : Metz, Sarreguemines, Sierck-les-Bains, Bénestroff, Morhange, Courcelle-sur-Nied. - Expérimenter des solutions novatrices de mobilité pour les navettes lors des événements organisés sur les sites Moselle Passion (vélobus électrique, transport équin,..) <p><u>Collégiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier avec la Région Grand Est la faisabilité du verdissement des flottes de bus mobilisées pour le transport des collégiens (collégiens en bus) - Poursuivre l'accompagnement vers l'usage des mobilités actives (participation au défi "j'y vais" - au collège, j'y vais autrement..) pour les collégiens externes et habitants à proximité des établissements - Penser la sécurisation des accès aux collèges pour les piétons et cyclistes (abords des collèges, pistes cyclables, ex : projet transversal mené à la cité Mangin - Sarrebourg..) 		

Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre

Internes : DENET, DPAT (DPI, D2AT, DRM), SEDD : éco-responsabilité de la collectivité

Externes : Moselle Attractivité, EPCI Mosellans (AOM et développement tourisme), région Grand Est (schéma régional tourisme durable SRTD, compétence transport des collégiens et mobilité), DSDEN-Education nationale

Facilitateurs	Freins potentiels
Plans de Mobilité simplifiée des EPCI SDMA du Département (déploiement réseaux de mobilités actives) Schéma régional du Tourisme (Ecotourisme, tourisme d'itinérance,...) Programmes CEE Alvéole + et Avélo	Absence d'infrastructures (réseaux cyclables et abris) pour la pratique sécurisée du vélo Absence d'offres de mobilité durable en zones rurales (dessertes gares, transports en commun) Absence de coordination entre les parties prenantes Compétence transport interurbain et des collégiens : compétence Région Grand Est
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution
	2022/2030
Objectifs de réalisation pour la fin de la période	
Systematiser l'information auprès des usagers sur les solutions de mobilités durables Etablir un diagnostic des équipements vélos en place dans les sites départementaux 100% des collèges équipés d'une solution de parking vélos (abris ou rack)	
Coûts estimés	Gain GES estimé
Communiquer pour mobiliser (Défi "j'y vais" : 2500 €/an; Ateliers et animations : 2500 €/an)	Difficilement quantifiable
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
Nombre d'usagers et collégiens participant aux actions proposées Nombre de bâtiments départementaux et collèges dotés d'abris vélos et de places de covoiturage Nombre de sites sociaux proposant une fiche d'information sur les mobilités durables et proposant des E-services	% des sites promouvant les mobilités durables aux visiteurs % d'usagers déclarant utiliser les mobilités durables pour se rendre sur un site départemental/collège (enquête) % de bâtiments départementaux dotés d'abris vélos sécurisés et de places de covoiturage

Organisation :		
Type	AXE 3 : ROUTES ESPACES VERTS ENS	
Prioritaire	Action 3.1 : Poursuivre l'expérimentation et la généralisation de procédés bas carbone dans les travaux d'entretien et construction des routes	
Référent - Porteur de l'action		
DRM		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre 30% d'application d'enrobés tièdes dans le total des matériaux utilisés pour l'entretien des routes et poursuite des enrobés tièdes dans la construction de routes (élargissement de voirie) - Renouveler l'expérimentation du recyclage en place à l'émulsion quand il n'y a pas de réseau sous chaussée, et notamment en cas d'enrobés pollués aux HAP (entretien des routes) et poursuite de l'utilisation de matériaux alternatifs (construction de routes) - Expérimenter les enrobés à froid (entretien des routes) - Transformer les pratiques professionnelles des agents des routes vers des pratiques plus durables 	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	x
	Amélioration de la comptabilité	x
Cible(s)		
Prestataires de travaux + équipes (managers et techniciens des routes) de la DRM		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation du recyclage en place à l'émulsion en 2022 - En 2022, 12% d'enrobés tièdes dans le total des matériaux utilisés pour l'entretien des routes, contre 0,2% en 2011 - Prise en compte du guide de l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) pour l'entretien des routes dans une logique de gestion durable 		
Description de l'action		
<p><u>Expérimenter de nouveaux matériaux dans le cadre de l'entretien des routes (SDER) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler l'expérimentation du recyclage en place à l'émulsion, en le faisant évoluer par rapport à 2022 afin d'éviter certains écueils - Augmenter la part d'enrobés tièdes dans le total des matériaux utilisés pour l'entretien des routes - Expérimenter les enrobés à froid : expérimenter de nouveaux produits d'enrobés à froid ou à basse température, notamment pour les routes à faible trafic (sans toutefois remettre en cause les règles de concurrence). - Envisager l'utilisation partielle de liants végétaux dans les enrobés (en attente de réglementation et de normes sur le sujet) <p><u>Accompagner les agents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents des routes au dérèglement climatique et les impliquer pour en réduire les causes - Développer dans les formations dédiées la notion de "Chantier routier propre" (formateurs internes + CNFPT) 		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
DPAT-DRM/DRHLS : réseau de formateurs internes/CNFPT/Prestataires de travaux		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Formateurs internes au CD57	Nécessité d'un cadre réglementaire (ou à minima de Guides) et de chantiers adaptés	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
Modules de sensibilisation au dérèglement climatique dans les formations des agents des routes : 2025	2025-2028 (4 ans)	
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
Utiliser 30% d'enrobés tièdes dans le total des matériaux utilisés pour l'entretien des routes Expérimenter les enrobés à froid et renouveler l'expérience du recyclage en place à l'émulsion Sensibiliser les agents aux pratiques professionnelles bas carbone		
Coûts estimés	Gain GES estimé	
Formations CNFPT : prise en charge CNFPT	Difficilement quantifiable	
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action	
Part d'enrobés tièdes et à froid dans le total des matériaux utilisés pour l'entretien des routes (%)	Evolution des pratiques professionnelles et individuelles (questionnaire)	

Organisation :	
Type	AXE 3 : ROUTES ESPACES VERTS ENS
Prioritaire	Action 3.2 : Poursuivre le réemploi des matériaux dans les travaux routiers
Référent - Porteur de l'action	
DRM	
Objectifs de l'action	Type d'actions
<ul style="list-style-type: none"> - Chantiers d'entretien routier : 30% des matériaux seront issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage en 2025 (la loi prévoit au moins 20% pour les couches de surface et 30% pour les couches d'assise) - Augmenter la part de béton bitumineux intégrant au moins 40% de matériaux recyclés, pour l'entretien des routes - Chantiers de construction routiers : 60% des matériaux utilisés seront issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets en 2025 - Poursuivre la valorisation de nouveaux types de déchets issus de la déconstruction du BTP dans les chantiers de construction routiers départementaux (matériaux alternatifs proposés par les entreprises) 	Sensibilisation
	Sobriété
	Efficacité
	Amélioration de la comptabilité
Cible(s)	
APPROFONDISSEMENTS	
Contexte	
<p>Evolution du domaine routier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transfert du Département 57 à l'Eurométropole Metz de 300 km routes en 2021 - Transfert de l'Etat au Département 57 de 56 km d'autoroute et de routes nationales, (A320, RN33, RN52 et RN61) en 2024 <p>Entretien des routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23% de matières recyclées en 2022 dans les bétons bitumineux contre 14% en 2016 - en 2022, 9% des bétons bitumineux intégraient 40% de matières recyclées, ce qui n'était pas le cas avant 2022 car les bétons intégraient un maximum de 30% de matières recyclées <p>Chantiers de construction routiers (neuf ou élargissement de voie):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation des matériaux alternatifs comme le laitier par exemple (ancien déchet industriel) dans les couches de structure routière depuis longtemps - 50% des matériaux utilisés dans les couches de structure sont issus du réemploi ou du recyclage de déchets - peu d'excédents de matériaux nouveaux utilisés, au vu de la réutilisation qui se fait déjà 	
Description de l'action	
<p>Construction des routes (élargissement de voies, giratoires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser sur site les matériaux issus du chantier, en fonction de la qualité des matériaux, pour éviter d'en faire un déchet - Employer dès que possible des matériaux alternatifs (comme les laitiers, machefers, cendres ou matériaux de déconstruction) selon les contraintes (exemple de la distance vis à vis des cours d'eau, de la géotechnique) - Optimisation des matériaux utilisés, par exemple les matériaux autocompactants essorables de structure (MACES) <p>Entretien des routes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets routiers 	
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre	
Facilitateurs	Freins potentiels
	Routes polluées aux HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution
2024-26	2025
Objectifs de réalisation pour la fin de la période	
<p>Couches de surface et d'assise : 30% des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets</p> <p>Couches de structure : 60% des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets</p> <p>Optimisation des matériaux utilisés</p>	
Coûts estimés	Gain GES estimé
	Difficilement quantifiable
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
Part des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets (couches de surface et d'assise, couches de structure)	

Organisation :		
Type	AXE 3 : ROUTES ESPACES VERTS ENS	
Immédiate	Action 3.3 : Gérer durablement les espaces naturels sensibles (ENS) remarquables (ENR), les espaces verts et bords de routes départementaux	
Réfèrent - Porteur de l'action		
DRM		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les puits de carbone, via de nouvelles plantations adaptées à l'évolution du climat - Augmenter les superficies végétalisées et leur gestion durable (superficies en espaces naturels sensibles ENS, prairies, forêts...) - Réduire les surfaces imperméabilisées 	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	x
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<p><u>Bords de routes (4 500 ha) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - politique "zéro phyto" depuis 2008 - fauche tardive et raisonnée depuis 2011 (2 passes mi-mai et mi-juillet) - expérimentations de plantations durables et d'essence adaptées, plantations d'arbres sur les dépendances routières et en alignement le long des bords de route - préservation de la faune sauvage par la création de passages à faune et de batrachoducs, fermeture de routes (arrêtés de coupure) pour la protection des migrations d'amphibiens et batraciens <p><u>Espaces verts des collèges et sites départementaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Zéro phyto depuis 2014 - plantation de 34 arbres, 400 arbustes et rosiers, 2155 graminées, vivaces et couvre sol et 195 fruitiers en 2021 - 53 sites départementaux dotés d'équipements de biodiversité (nichoirs, maisons à insectes, gîtes à chauve-souris), dont 42 collèges, - 2022 : * rédaction d'un référentiel pour les espaces extérieurs des collèges à reconstruire avec Moselle Construction Durable : utilisation de surfaces perméables type bétons drainants, revêtements de sols clairs, noues, récupérateurs d'eau de pluie, toiture et murs végétalisés, voiles d'ombrage, espaces végétalisés, corbeilles de tri dans la cours pour emballages et biodéchets + consignes de tri adaptées aux consignes locales, etc.. * Gestion différenciée des espaces verts : 79 collèges (100% des collèges dotés d'espaces verts), dont 63 avec zones de fauche raisonnée, avec déploiement de 130 panneaux "fauche raisonnée" * Eco-pâturage : collèges de Marly Mermoz, Albestroff, bords de routes (bassins de rétention) * Mise en place des cours bien-être (décroustage et désimpermeabilisation des sols, végétalisation, mobilier urbain type transat table bancs poubelles de tri, noues pour la gestion des eaux pluviales, équipements d'ombrage, aménagement de 30 places pour une classe en extérieur) : expérimentation en 2022 (cours des collèges de Guénange et Volmerange-lès-Mines), poursuite en 2023 (cours des collèges d'Algrange et Maizière-lès-Metz) <p><u>Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Espaces Naturels Remarquables (ENR) en propriété départementale totale ou partielle (653 ha) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 ENS en gestion départementale : 5 sites rattachés au Domaine de Lindre, marais de Valette, pont de Bénestroff, prairies de la seille à Marly et friche de Micheville - 2 ENR : château de Malbrouck et parc européen de Bliesbruck - 2023 : achat de parcelles à Assenoncourt au Domaine de Lindre 		

Description de l'action

Bords de routes :

- Poursuivre la fauche raisonnée et les plantations
- Expérimenter les matériaux filtrants pour les voies peu circulées (voies cyclables ou bus, parking)

Espaces verts des collèges :

- Poursuite de l'éco-pâturage
- Poursuite des cours bien-être : 4 à 5 gros projets / an, soit 1 cour / UTT, complétés de petits projets de végétalisation. En 2024 : cours des collèges de Talange, Bouzonville, Ham sous Varsberg et Fameck.

Espaces verts des sites départementaux et bords de routes :

- 2023 : étude et création de l'outil SESAME Moselle-Est dans le cadre d'un partenariat avec le CEREMA, facilitant le choix des essences les plus adaptées au regard des services écosystémiques rendus par les arbres (ombrage et lutte contre les îlots de chaleur, urbain, qualité de l'air, habitat pour la biodiversité, nourriture pour les espèces...)
- 2024 : étude de l'extention de SESAME aux arbres interurbains (arbres de bords de route)
- 2024 : élaboration d'une charte de l'arbre avec le CAUE, sur les bonnes pratiques en matière de gestion, (plantation, taille et abattage)

Espaces Naturels Sensibles (ENS) en gestion propre :

- 2022-25 : suivis environnementaux et mesures de gestion environnementales annuelles
- 2023-24 : travaux de renaturation de l'Altwiesgraben (marais de Vallette)
- 2023-2026 : convention SAFER CENL sur les prairies de la Seille pour l'acquisition de parcelles départementales en enclave, gérées par le CENL
- 2024-2036 : convention avec agriculteurs sur les friches de Micheville pour que le mode de gestion soit plus environnemental (parcelles privées)

Espaces naturels remarquables (ENR) : gestion des ENR comme des ENS (pas de nouvelles acquisition foncières, mais suivis environnementaux et mesures de gestion environnementale annuelles)

Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre

SEDD : ENS

<i>Facilitateurs</i>	<i>Freins potentiels</i>
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution
2024-2026	
Objectifs de réalisation pour la fin de la période	
4 à 5 cours bien-être / an dans les collèges	
Coûts estimés	Gain GES estimé
Plantations durables : 50K€ / an Cours bien-être : 1 M€ 2024 + aides AERM ENS : travaux (153K€)	Difficilement quantifiable
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
Nombre de superficies en espaces verts Nombre d'arbres et arbustes plantés	2022 : plantation 133 arbres et 1056 arbustes et rosiers 2023 : plantation 159 arbres et 37 arbustes

Organisation :		
Type	AXE 4 : ACHATS ET PARC INFORMATIQUE	
Prioritaire	Action 4.1 : Promouvoir le menu végétarien, augmenter la part de produits locaux, durables et de qualité, et réduire l'empreinte carbone de l'alimentation	
Référent - Porteur de l'action		
DEES (collèges) et DRHLS (Fabert)		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Accompagner et former l'ensemble des acteurs de la restauration sur l'impact environnemental de l'alimentation et la bonne mise en œuvre de la loi EGALIM	Sensibilisation	x
	Sobriété	
	Efficacité	x
Cible(s)		
<ul style="list-style-type: none"> - Agents de restauration - Collégiens, familles et convives - Restaurant administratif Fabert (géré par une association - 14% des convives sont des agents CD57) 		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
La loi EGALIM prévoit l'obligation d'un repas végétarien hebdomadaire en restauration collective, ainsi que l'intégration de 50% de produits durables et de qualité (selon une liste établie de labels autorisés) dont 20% de bio		
Bilan 2019-23 : 100% des collèges et la cuisine centrale proposent un repas végétarien par semaine		
Description de l'action		
Restaurant Fabert: Transmission des engagements de l'association gestionnaire de Fabert quant aux actions relatives à EGALIM		
Collèges : * <u>Commande publique</u> : restructurer les marchés d'achats de denrées (marchés du Département et travail avec le groupement du Lycée Schuman) afin de faciliter l'accès à des produits locaux, durables et de qualité (travail sur la définition des marchés, les allotissements, etc.) * <u>Former les agents de restauration</u> : - comprendre et s'adapter au goût des adolescents pour élaborer des menus alliant équilibre alimentaire et plaisir - élaborer un menu végétarien - introduire des produits durables et de qualité en maîtrisant les coûts * <u>Sensibiliser les convives</u> : - à la compréhension de l'équilibre alimentaire, de l'impact environnemental de l'alimentation, de l'alimentation végétarienne - Travailler sur les modes de consommation en proposant à 1 collège / territoire aux élèves de 6ème ou écodélégués, avec un suivi sur 4 ans, via association (évaluer les évolutions des pratiques alimentaires d'une cohorte d'élèves sur 4 ans) * <u>Communiquer auprès des familles des collégiens</u> (plaquette d'information, portes ouvertes des collèges...) sur les services de restauration des collèges, les aspects qualitatifs (qualité des denrées, production sur site ou par la cuisine centrale, équilibre alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire...), le menu végétarien...		
Expérimenter le déploiement de la consommation du poisson produit au <u>Domaine de Lindre (label AB)</u> dans quelques collèges et restaurants		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
DRHLS : formation des personnels des collèges SEDD : éco-responsabilité de la collectivité sur le volet sensibilisation des agents du restaurant Fabert, en lien avec DRHLS DSJC : développement de la filière piscicole du Domaine de Lindre		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2024-2026		
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
100% des collèges + la cuisine centrale prévoyant un repas végétarien hebdomadaire 50% produits durables et de qualité, dont 20% de bio		
Coûts estimés	Gain GES estimé	
	Difficilement quantifiable	
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action	
Evolution de la part des produits bio et durables	100% des collèges + cuisine centrale prévoyant un repas végétarien hebdomadaire Nombre d'agents départementaux formés % de produits bio (objectif mini de 20%) % de produits durables	

Organisation :		
Type	AXE 4 : ACHATS ET PARC INFORMATIQUE	
Prioritaire	Action 4.2 : Poursuivre les dépenses et achats responsables, notamment issus du réemploi, de la réutilisation et intégrant des matières recyclées	
Référent - Porteur de l'action		
DFAJCG		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Dépenser et acheter de façon plus responsable, via l'expérimentation d'un budget vert départemental et la mise en œuvre d'un Schéma des Achats Responsables Mosellans (SARM)	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	
	Amélioration de la comptabilité	x
Cible(s)		
Référents "achat" et "finance" départementaux		
APPROFONDISSEMENTS Contexte		
<p><u>Règlementation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation d'adoption d'un schéma des achats responsables dès 50 M€ HT d'achats annuels (décret 2/05/22, issu des lois économie sociale et solidaire ESS 31/07/14 et croissance verte du 17/08/15) - le 3è Plan national des achats durables (PNAD 2022-2025) : 100% des contrats notifiés avec au moins une considération environnementale et 30% avec au moins une considération sociale en 2025 - Le décret du 21/02/24, dit "décret vert" (et remplaçant le décret du 9/03/21) prévoit l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, pour les marchés de fourniture, en application de l'art.58 de la loi anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) du 10/02/20 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - La loi de finances 2024 fait de la transition écologique sa priorité, notamment au travers de la publication en annexe de la LF2024 d'un "Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat", dit "budget vert", et de l'instauration par l'art. 191 de la loi de finance 2024, au compte administratif 2024, d'un état annexé intitulé "Impact du budget pour la transition écologique" pour les collectivités de + 3 500 habitants (décret en attente de publication) <p><u>Actions menées 2019-2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration de clauses environnementales depuis 2019 - intégration de clauses sociales depuis 2017 <p><u>Indicateurs 2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de consultations alloties (≥40 000€HT) : 63% (103/163) - Part de marchés intégrant des spécifications techniques environnementales ou intégrant un critère environnemental (≥40000€HT) : 63% (103/163) - Part de marchés attribués avec une clause sociale (attribution ou exécution) (≥ 40 000 € HT) : 31% (50/163) - Nombre d'heures d'insertion annuelles prévues (marchés attribués dans l'année) : 7 252 heures 		
Description de l'action		
<p><u>Mise en place d'un Schéma des Achats Responsables Mosellans (SARM) :</u></p> <p>2022 : Généralisation des clauses environnementales dans les marchés départementaux, et augmentation des marchés incluant des clauses sociales, recrutement d'un acheteur</p> <p>2023 : Groupe de travail interne pour élaborer le SARM, expérimentation de lots reconditionnés (mobilier / jouet)</p> <p>4ème RT 2023 : Adoption du Schéma des Achats Responsables Mosellans (SARM)</p> <p>2024 : organisation de réunions d'information relatives à la mise en œuvre du SARM (ateliers SARM), anticiper l'intégration de critère environnemental dans les marchés, suivi du SARM</p> <p><u>Mise en place d'un budget vert départemental, par exemplarité et anticipation de l'évolution réglementaire à venir :</u></p> <p>2022-23 : expérimentation d'un budget vert départemental</p> <p>2024 : élaboration d'un second budget vert</p>		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
<p>SARM : DFAJCG (porteur) + DPAT (volet environnemental) + DS (volet social) + Directions (marchés)</p> <p>Budget vert : DFAJCG (porteur) + DPAT (volet environnemental) + Directions (analyse des dépenses) + grille environnementale I4CE</p>		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2024-25	2025	

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

- 100% des contrats notifiés avec au moins une considération environnementale et 30% avec au moins une considération sociale
- Intégrer un critère environnemental autant que de possible dans chaque marché et généraliser le sourcing
- Reconduire l'élaboration d'un budget vert

Coûts estimés	Gain GES estimé
Formation au schéma des achats responsables et Budget Vert (actions internes)	Non quantifiable
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
<ul style="list-style-type: none">- Montants annuels déclarés à l'Observatoire économique de la commande publique OECP (recensement économique de la commande publique)- Part des marchés départementaux clausés- Montant des dépenses favorables pour le climat	SARM: <ul style="list-style-type: none">- Environ 100 agents participants aux ateliers SARM (2024)

Organisation :		
Type	AXE 4 : ACHATS ET PARC INFORMATIQUE	
	Action 4.3 : Optimiser l'usage des matériels informatiques et accompagner la sobriété numérique	
Référent - Porteur de l'action		
DENET		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les nouveaux achats en matériels informatiques : optimiser les matériels existants et réfléchir à acquérir des matériels informatiques moins impactants, issus du réemploi - Poursuivre l'allongement de la durée de vie des équipements - Optimiser l'usage des logiciels et applications numériques et poursuivre la dématérialisation des procédures internes - Intégrer l'écoconception des logiciels et applications numériques dans les marchés d'acquisition d'applications et logiciels - Accompagner l'ensemble des utilisateurs vers des pratiques de sobriété numérique - Gérer les matériels informatiques en fin de vie : privilégier le réemploi et la réutilisation, puis le recyclage 	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
Acheteurs et commanditaires de matériels et logiciels métiers / Utilisateurs des matériels informatiques et logiciels du Département (agents, collégiens...)		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<p><u>Obligations réglementaires</u> : Loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) 2020 + Loi Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique en France (REEN) 2021</p> <p><u>Forte augmentation de l'acquisition de nouveaux matériels informatique</u>, liée au plan numérique collèges et au COVID : dotation en PC portable, en double écran (compensant notamment la baisse des impressions papier) et en écrans de visio</p> <p><u>Bilan 2019-23 :</u></p> <p>Actions actuellement en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allongement de la durée de vie des matériels informatiques et des périodes de renouvellement - Evitement des achats (équipements sous-utilisés repris, anticipation des départs agents ...) - Clauses et critères environnementaux : prise en compte des critères du référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN), indice de réparabilité et durabilité, limitation des consommations d'énergie, écoconception des logiciels, ... - Sobriété numérique : 1er challenge "Libérez, déstocchez" dans le cadre du « Digital clean up day », mise en veille automatique des équipements <p>Actuellement pas d'achat de matériel informatique issu du réemploi ou de la réutilisation, en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des contraintes technologiques du parc informatique départemental, à savoir le système d'exploitation microsoft windows non compatible avec nos outils métiers, ni avec des logiciels libres de droit, ni avec certains composants - d'absence de garantie - d'un risque lié à la sécurité informatique - de surcoûts de gestion liés à la maintenance et durée de vie plus limitée des matériels reconditionnés <p>Le réemploi étant plus facile pour un usage personnel que professionnel, avec un parc très étendu</p> <p>Gestion des matériels informatiques en fin de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec PC solidaire pour la récupération de matériel informatique départemental destiné à être reconditionné 		

Description de l'action

Optimiser l'usage des matériels informatiques :

- Réfléchir aux usages des matériels (et logiciels), notamment ceux qui ne sont pas utilisés au quotidien (exemple : 3/4 des tablettes ne sont pas utilisées quotidiennement)
- Réfléchir à la possibilité d'expérimenter l'achat de matériels issus du réemploi (en commençant par les équipements accessoires), conformément au décret vert, malgré les fortes contraintes existantes
- Optimiser l'usage et fonctionnalités des logiciels et poursuivre la dématérialisation des procédures internes, rationaliser les applications métiers (ex : questionnaires et enquêtes : cohabitation de la fonction sur PRISMO + Publik + Limesurvey..)
- Centraliser les données communes à l'ensemble des services en un point de stockage unique (SIGMO) afin d'éviter les copies inappropriées et dépassées

Accompagner à la sobriété numérique :

- Former les relais puis les usagers à la sobriété numérique : formation au Numérique responsable des Ambassadeurs Moselle Durable et des agents relais (cours en ligne de l'Institut du Numérique responsable + une Fresque du numérique)
- Organiser des actions régulières de mobilisation à la sobriété numérique : reconduire annuellement l'opération Challenge Numérique "Libérez, destockez" (bonnes pratiques et utilisation des matériels et serveurs, destockage des données, suppression des copies et données redondantes...)
- Lancer la réflexion à la mise en place volontariste d'une démarche Numérique responsable" (obligation au 1er janvier 2025 pour les communes et intercommunalités de + de 50 000 habitants)

Gérer les matériels informatiques en fin de vie :

- privilégier le réemploi et la réutilisation via des structures de l'économie sociale et solidaire (association "PC solidaire") ou des structures partenaires (réflexion avec le service départemental d'incendie et secours SDIS 57, à titre expérimental), notamment pour les matériels fonctionnels de - 10 ans (art 16 loi REEN)
- recyclage pour les autres matériels avec bordereau de suivi des déchets, pour s'assurer que les matériels sont effectivement recyclés

Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre

DRHLS + CNFPT / Metz Métropole (partage de serveurs)
SEDD : éco-responsabilité de la collectivité

Facilitateurs

ANCT Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Mission interministérielle du Numérique écoresponsable : Guides des bonnes pratiques et des achats numériques responsables, référentiel général d'écoconception de services numériques

Freins potentiels

Maintenance du matériel numérique de seconde main
Assurer une protection optimale de l'espace numérique du Département et des données

Calendrier prévisionnel

2024-26

Délais d'exécution

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

2025 : recenser les fonctionnalités redondantes parmi les logiciels et applications métiers
+15% de participants au challenge numérique "Libérez-destockez"/an
30% des agents cibles (Ambassadeurs DD + relais) formés au Numérique responsable (Fresque du numérique, MOOC INR..)

Coûts estimés

Formation des agents : coût pris en charge par le CNFPT ou MOOC en ligne INR (adhésion INR)

Gain GES estimé

Difficilement quantifiable

Indicateur(s) de suivi de l'action

Liste des fonctionnalités et logiciels redondants
Nombre de participants au challenge annuel numérique
Nombre d'agents cibles formés au numérique responsable

Indicateur(s) de résultat de l'action

% d'augmentation des participants au challenge annuel numérique
% d'agents cibles formés au numérique responsable

Organisation :		
Type	AXE 5 : DECHETS	
Prioritaire	Action 5.1 : Réduire et éviter la production de déchets alimentaires (lutter contre le gaspillage alimentaire)	
Référent - Porteur de l'action		
DEES (collèges) + DRHLS (Fabert)		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Biodéchets alimentaires : - Atteindre l'objectif de 60g maximum de gaspillage alimentaire par repas au sein des collèges	Sensibilisation	X
	Sobriété	X
	Efficacité	
	Amélioration de la comptabilité	X
Cible(s)		
Les 71 demi-pensions des collèges publics de Moselle gérées par le Département, y compris ceux desservis par la cuisine centrale départementale. Le restaurant administratif Fabert (14% des convives sont des agents CD57)		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
Contexte réglementaire : - Loi 2015 de Transition Energétique pour la Croissance Verte - art 102 : démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire - Loi 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, dite Loi EGALIM - art 88 : réalisation de diagnostics préalables à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire incluant l'approvisionnement durable - Loi 2020 de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - art 11 : Objectif de « diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025 par rapport à 2015		
Collèges : - 2015-2017 : expérimentation de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les 6 collèges plus gros producteurs de biodéchets de Moselle et 1 collège volontaire (191 g de gaspillage mesuré en retour plateau et excédent de production) - 2018-2022 : accompagnement des 70 collèges dotés de demi-pension dans la lutte contre la gaspillage alimentaire (organisation de + 160 pesées, réduction du gaspillage alimentaire entre 2015 et 2022 de 30% entre la 1ère pesée (139 g, 67 collèges) et la dernière pesée (98 g, 48 collèges ayant réalisé au moins 2 pesées) et réduction de 47% concernant les collèges ayant réalisé au moins 5 pesées (74 g, 8 collèges) - moyenne nationale : 115g / repas - Depuis 2022 : organisation du concours "Ma cantine durable sans gaspi", avec dotation en matériels de pesée, notice et protocole de pesée pour réaliser des pesées en autonomie - Dotation en équipements type bars à salade, bars chauds, tables de tri, composteurs...		
Restaurant administratif Fabert : revalorisation du pain non vendu en chapelure, estimation du nombre de convives au plus juste		
Description de l'action		
Poursuivre l'équipement des collèges en bars à salade et bars chauds pour développer l'autonomie des collégiens et en cellules de refroidissement pour permettre la gestion des restes.		
Former et accompagner les agents de restauration : - comprendre et s'adapter au goût des adolescents pour élaborer des menus alliant équilibre alimentaire et plaisir - élaborer un menu végétarien hebdomadaire - gérer les quantités produites - mettre en place un suivi quotidien des déchets produits pour comprendre et agir sur les raisons du gaspillage alimentaire (en fonction du menu, des emplois du temps / absences...)		
Accompagner les convives : - Promouvoir le menu végétarien (action 4.1), source de davantage de gaspillage - Inviter à se questionner sur "sa faim" avant de se servir (petite / grande assiette, besoin ou non de pain selon le plat...) - Mettre en place des actions de mobilisation impliquant les collégiens : pesées participatives du gaspillage alimentaire, concours / challenges		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
DEES : sur les collèges et cuisine centrale DRHLS : sur la partie Fabert		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2024-26		
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
Atteindre une baisse de 50% du gaspillage alimentaire dans les collèges par rapport à 2015, soit un objectif de 60g / repas		

Coûts estimés	Gain GES estimé
	Difficilement quantifiable
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
	Objectif de 60g/repas maximum au niveau départemental

Organisation :			
Type	AXE 5 : DECHETS		
Prioritaire	Action 5.2 : Réduire et mieux trier les déchets d'activités des services départementaux et des collèges (déchets du quotidien - hors biodéchets)		
Référent - Porteur de l'action			
DPAT + DEES			
Objectifs de l'action	Type d'actions		
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation en matière de prévention et de valorisation des déchets d'activités économiques - Mieux connaître la nature et suivre le volume des déchets produits sur les sites départementaux et les collèges (observatoire annuel de la production et gestion des déchets) - Généraliser la mise en place et le bon fonctionnement d'un système de tri des déchets d'activités dans les sites départementaux (bureaux, magasins, sites Moselle Passion/établissements recevant du public ERP..) - Proposer aux collèges une méthodologie pour la mise en place d'un tri efficace et pérenne dans l'ensemble de leurs espaces 	Sensibilisation	x	
		Sobriété	x
		Efficacité	
		Amélioration de la comptabilité	x
Cible(s)			
Ensemble des utilisateurs des collèges (collégiens, équipe pédagogique, personnel technique du département), ensemble des agents départementaux Dans les ERP et espaces publics du Département : visiteurs et usagers			
APPROFONDISSEMENTS			
Contexte			
<p><u>Réglementation des déchets d'activité économique :</u> Le Département et les collèges sont soumis à la réglementation environnementale des déchets d'activité économique (article L541-2 du code de l'environnement). Elle a fortement évolué avec les lois de Transition Energétique pour une croissance verte (LTECV de 2015), loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, loi Climat et résilience (2021), EGALIM (2018 et 2021). Les administrations et entreprises ont l'obligation de tri pour valorisation de 8 catégories de déchets (bois, verre, papier/carton, métaux, plastique, biodéchets, déchets minéraux et plâtre). Dès 2025, s'ajouteront le tri des textiles et le tri des emballages dans les établissements recevant du public (ERP) et espaces publics.</p> <p><u>Etat des lieux :</u> - connaissance partielle de la nature et des volumes de déchets produits sur les sites départementaux : connaissance des quantités des déchets pour lesquels une prestation de collecte/traitement est en place (papier-carton, verre, piles, toners, huiles de vidange, plastiques, D3E, mobiliers et encombrants), déchets dangereux et spécifiques regroupés sur la plateforme de l'UTS Woippy (pneus, gravats...). Pas de mesure des déchets spécifiques collectés en déchetteries grand public ou des déchets du quotidien collectés par le service public (absence de facturation) - pas de connaissance des déchets produits (volume-poids/nature) au sein des collèges - lors de l'opération annuelle "Nettoyage de printemps des routes" : collecte plus de 60 tonnes de déchets sauvages en 10 jours, soit l'équivalent de 35kg/km traité (équivalent estimé à au moins 630 tonnes/an pour 700 km de réseau)</p> <p><u>Sites départementaux :</u> - Depuis 2018, un système de tri des déchets a été mis en place sur les 20 principaux sites administratifs départementaux (papier-carton, verre, plastiques, toners, piles...), avec réalisation d'affiches d'information des agents. - Le tri est mis en place dans les sites culturels depuis une dizaine d'années. - Création de 2 mini-déchetteries : une en 2022 à l'UTS de Woippy et une en 2023 sur l'UTD de Rémelfing - Collèges : le tri n'est pas systématiquement mis en place dans les cours et dans les salles de classe</p>			

Description de l'action

Diagnostic / suivi :

- Recenser la production de déchets des collèges et sites départementaux (flux, volumes/poids par type de déchet, pistes de réduction et valorisation), recenser les besoins en matériels et leurs lieux d'implantation
- Vérifier les contrats de nettoyage pour assurer la continuité du tri

Sites départementaux :

- **Expérimenter un nouveau système de tri des déchets à l'intérieur des locaux départementaux** : en 2024, les MD de Saint Avold et Sarreguemines ont expérimenté la mise en place d'un système de tri novateur (6 à 7 points tri par site + signalétique menant à la suppression de 190 corbeilles individuelles de bureau) avec campagne de mobilisation au geste de tri des agents. Ces sites valorisent désormais 75% des déchets du quotidien par recyclage, compostage partiel ou méthanisation. Mettre en place à la base Logistique des points tri (3 points tri entraînant la suppression de 26 corbeilles individuelles/valorisation par recyclage de 54% des déchets des bureaux - pas de tri des biodéchets)
- **Expérimenter une filière de réemploi/réutilisation des EPI usagés** : en 2024, plus de 50 kg d'EPI ont été collectés dans les CE/UTT et base logistique à titre caritatif pour être valorisés en de nouveaux produits textiles par un atelier chantier d'insertion
- **Suite aux expérimentations menées, généraliser le tri des déchets sur les 86 sites départementaux** (avec prestation de nettoyage et en régie par les agents dans les Centres d'exploitation), en conformité avec la réglementation en vigueur et le décret 9 flux :
 - > Etape 1 (2023-2025) : 26 sites du périmètre SYDEME (priorité : Rémelfing, MD Faulquemont Forbach Boulay et CMS Creutzwald)
 - > Etape 2 : 60 sites hors SYDEME (2026-2028)
- **Expérimenter le tri des emballages hors foyer dans les ERP/sites Moselle Passion (2025)** en continu et lors des événements
- Intégrer dans les contrats de prestation nettoyage et de collecte des déchets une **clause de tri obligatoire et de formation des personnels**

Collèges :

- **Expérimenter un accompagnement de 4 collèges du territoire de Metz Métropole "Réduire et mieux trier les déchets du collège"** afin de réduire la facture redevance spéciale et définir une méthodologie pour déployer le tri durablement dans les établissements.
- **Proposer aux collèges une méthodologie pour la mise en place du tri** dans les espaces du collège et la mobilisation des usagers (2025)
- **Doter les cours en équipements et consignes de tri** adaptées localement (dans le cadre de projets cours bien être/cours durables, rénovation ou reconstruction des collèges, projets intégrés des établissements)
- **Accompagner et former les personnels techniques des collèges** (agents de restauration, entretien, maintenance) dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles : formation au tri des déchets, adaptation de l'ergonomie des équipements, organisation du travail

Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre

DPAT (SEDD pour l'accompagnement, DPI pour les prestations, DRM) - DEES pour les collèges
 DEES/DENET : questionnaire déchets des collèges, DRHLS/DEES/DRM + CNFPT : formation des agents techniques et restauration
 DENET : fourniture équipements de tri pour bâtiments départementaux, DPI/DRM/SPL MCD : équipements de tri des cours des collèges, SEDD : accompagnement des pratiques professionnelles et écoresponsabilité des agents dptx, animations pédagogiques vers les collégiens
 Externes : CITEO, AMORCE ou CEREMA + DREAL

Facilitateurs

Budgets alloués en investissements et fonctionnement
 PPI Collèges
 Soutiens financiers potentiels des écoorganismes (CITEO, etc..)

Freins potentiels

Autonomie et gouvernance des établissements scolaires
 Désintérêt des collèges sur la gestion des déchets
 Non appui du rectorat/DSDEN

Calendrier prévisionnel

Outil de recensement des déchets des collèges : 2025
 Déploiement tri des déchets sites secteur SYDEME : 2023/2026
 Déploiement du tri des déchets sites secteur HORS SYDEME : 2027/2030
 Cours des collèges : 2023/2030?
 Test tri ERP Moselle Passion + événement : 2025
 Réflexion observatoire déchets sauvages RD : 2025

Délais d'exécution

2022/2030

Objectifs de réalisation pour la fin de la période (2022/2025)

**Mise en place d'un outil de suivi renseigné annuellement par les collèges
 20% des sites départementaux équipés d'un système de tri opérationnel et durable**

Coûts estimés

100k€ pour les 86 sites (20aine de contenants / site) sur 2025 à 2028
 Prestations de caractérisation des déchets tous les 3 ans pour un échantillon de collèges et de sites départementaux (5 000 €/3 ans)
 Equipement et accompagnement du déploiement du tri des sites départementaux (50 000 euros/an/4 ans)

Gain GES estimé

Difficilement quantifiable

Indicateur(s) de suivi de l'action

Nombre de collèges fournissant leurs données annuelles
 Nombre de collèges ayant travaillé sur l'optimisation de leur gestion des déchets

Indicateur(s) de résultat de l'action

100% des collèges renseignent leurs données annuelles de production de déchets
 Réduction de la facture redevance spéciale des collèges

Organisation :		
Type	AXE 5 : DECHETS	
Prioritaire	Action 5.3 : Optimiser la gestion et mieux valoriser les déchets	
Référent - Porteur de l'action		
DRM + SEDD		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Biodéchets de restauration : 100% des collèges et des sites culturels disposant d'un dispositif efficace de valorisation des biodéchets Déchets verts valorisés sur place Chantiers routiers : valoriser 70% des déchets de chantier (couches de surface) et réutilisation au maximum des matériaux sur place ou sur chantiers limitrophes, en cas de matériaux non pollués.	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
Collèges, sites départementaux disposant d'espaces verts		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
<p><u>Déchets issus des chantiers routiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les couches de surface, tous les déchets d'enrobés sont valorisés en agrégats d'enrobés, sauf si les enrobés sont pollués avec de l'amiante ou des forts taux de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). - pour les couches de structure des nouvelles infrastructures <p><u>Déchets verts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Collèges : plan de gestion différenciée dans 100% des collèges, avec valorisation sur place - Autres sites : gestion différenciée mise en place à la demande des sites (fauche tardive), avec valorisation sur place et expérimentation sur semis fleurs sauvages 		
Description de l'action		
<p><u>Collèges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 - finaliser la mise en route des tables de tri et composteurs sur l'ensemble des collèges concernés - Etape 2 - intégrer la partie carnée des biodéchets aux composteurs - Etape 3 - accompagner les agents des collèges : développer un module de formation commun aux agents techniques des collèges (ATC/AER/agents des restaurations, AMPSC) sur le tri et la valorisation des déchets du collège et le compostage en établissement <p><u>Sites culturels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le compostage sur l'ensemble des sites Passionnement Moselle : Manderen + Academos (composteur en place) - Réfléchir à une revalorisation des boues du Lindre, riches en nutriments pour l'agriculture <p><u>Chantiers routiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser tous les déchets d'enrobés en agrégats d'enrobés, sauf si les enrobés sont pollués avec de l'amiante ou du HAP (hydrocarbure). En cas d'enrobés pollués, analyser la possibilité d'utiliser des enrobés à froid s'il n'existe pas de réseaux, afin d'éviter de chauffer les enrobés pollués. 		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
DEES + DRHLS + DRM + DPAT + DSJC + DENET		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
Collèges : 2024 (étape 1), 2025 (étape 2)		
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
Biodéchets des collèges : solution de valorisation des biodéchets opérationnelle sur 100% des collèges (méthanisation ou compostage) Déchets routiers : 70% des déchets d'enrobés sont revalorisés, voire 100% s'ils ne sont pas pollués		
Coûts estimés	Gain GES estimé	
	Difficilement quantifiable	
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action	
Part des collèges valorisant ses biodéchets Part des déchets d'enrobés revalorisés Formation des agents techniques des collèges : cahier des charges/scénario et contenu pédagogique rédigé, formations programmées, liste des agents l'ayant suivie		

Organisation :		
Type	AXE 6 : VOLET TERRITORIAL	
Immédiate	Action 6.1 : Accompagner les collectivités	
Référent - Porteur de l'action		
DPAT		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Accompagner les collectivités dans leurs projets de développement durable : - Soutenir les collectivités dans leurs projets environnementaux - Soutenir la réalisation de réseaux cyclables et développer les mobilités alternatives (Schéma départemental des mobilités alternatives (SDMA), dispositif "Ambition Moselle", avis sur les plans de déplacements et mobilité PDMS), - Accompagner les collectivités dans leurs projets d'énergie renouvelable (EnR) - Faire converger les actions internes (Moselle durable) et externes (SDMA) du Département de la Moselle avec les actions planifiées par les intercommunalités dans le cadre de leurs schémas territoriaux (plans de déplacements PDMS, plans climat énergie territoriaux PCAET, ..)	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	x
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
Collectivités de Moselle : intercommunalités (EPCI), communes		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
Bilan 2019-23 : - Intégration de critère de développement durable, dans le cadre du dispositif "Ambition Moselle" - Mise en place de l'appel à projet "Semaine Européenne du Développement Durable" (AAP SEDD) pour les EPCI et communes de 2 000 à 25 000 habitants (10K€ /an 2019-21, 25K€ 2022-23) - 2021 : expérimentation du 1er festival Moselle Ecologie à Buding (100K€), poursuite à Rémilly en 2022, Faulquemont et Maizières les Metz en 2023 - 2022 : adoption du schéma départemental des mobilités alternatives (SDMA), en concertation avec les EPCI, avec une enveloppe de 20M€ aux EPCI dans le cadre d' Ambition Moselle - 2023 : financement des projets environnementaux pour les communes de - 2 000 habitants		
Description de l'action		
Accompagner financièrement les collectivités : - Déployer le SDMA en lien avec les EPCI et leurs projets de réseau de pistes cyclable - Poursuivre l'appel à projet "Semaine Européenne du Développement Durable" - Poursuivre l'organisation du festival Moselle Ecologie dans les territoires, via Moselle Agence Culturelle : Bitche en 2024 - Poursuivre le financement des projets environnementaux pour les communes de - 2 000 habitants		
Accompagner techniquement les collectivités : - dans leurs projets d'énergie renouvelable, depuis 2023, via la mise en place d'un partenariat avec Lorraine Energies Renouvelables, en lien avec MATEC - participation aux comités techniques d'élaboration et d'animation des Plans Climat Air Energie Territoriaux des EPCI Mosellans (mise en convergence des actions internes et externes du Département de la Moselle avec les actions planifiées par les EPCI)		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
DPAT, MATEC, Lorraine Energies Renouvelables		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Règlement Ambition Moselle (aides aux collectivités, volet SDMA et volet projets environnementaux des communes de - de 2000 habitants)		
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2024-26		
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
Accompagner les collectivités dans leurs projets de développement durable		
Coûts estimés	Gain GES estimé	
- Ambition Moselle aux collectivités : 125M€ 2020-25, soit environ 25M€ / an + 20 M € pour financer les itinéraires cyclables des EPCI d'ici 2025 - AAP SEDD : 25K€ en 2024, puis 30 K €/an à compter de 2025 - Projets environnementaux : 250k€ 2023-25 - LER : 10K€ / an - Festival Moselle Ecologie : 100K€ 2022, 80K€ 2023, 25K€ 2024	Hors périmètre BEGES	
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action	
Nombre de KM d'itinéraires cyclables Nombre de projets "Ambition Moselle" de réhabilitation et économies en foncier / intégrant des critères sociaux /avec recours aux ENR	1250 KM d'itinéraires cyclables en 2030	

Organisation :		
Type	AXE 6 : VOLET TERRITORIAL	
Immédiate	Action 6.2 : Accompagner les associations	
Référent - Porteur de l'action		
DPAT + DS		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Accompagner les association de Moselle dans leurs projets de développement durable et leurs éco-événements Réduire l'impact environnementale des événements culturels, sportifs et de loisirs (déplacements, achats, communication, gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, etc.) Faire évoluer la charte des Eco-événements vers un VADEMECUM des bonnes pratiques, le promouvoir et diffuser les bonnes pratiques	Sensibilisation	x
	Sobriété	x
	Efficacité	
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
Associations festives, sportives, culturelles, de loisirs, Fédérations d'associations et comités départementaux, participants aux événements		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
Accompagnement financier : Mise en place des appels à projet Innovation sociale (AAP IS) et innovation environnementale (AAP IE) Mise en place d'une charte des éco-événements et son évolution : 2019-21 : Mise en place d'une charte (2019) pour la labellisation des éco-événements, via la mise à disposition du label "Un événement éco-labellisé Moselle Durable" depuis 2020 2022 : Etude par Centrale Supélec pour un accompagnement à la transition écologique dans le domaine des éco-événements culturels : proposition de scénarios d'évolution de la charte de labélisation "Ecoévénement labellisé Moselle Durable"		
Description de l'action		
Accompagnement financier : - Poursuivre l'Appel à Projet Innovation Sociale (AAP IS porté par la DIS) - Poursuivre la mettre en place l'Appel à Projet Innovation Environnementale (AAP IE porté par le SEDD) Charte des écoévénements Moselle durable - écoresponsabilité des événements des fédérations et associations : - Faire évoluer et promouvoir le label "Eco-événement Moselle Durable" (nouveau référentiel, rédaction d'un vademecum) - Accompagner les organisateurs d'événements - Augmenter le nombre d'événements labélisés - Faire évoluer la charte des écoévénements Moselle durable vers un VADEMECUM des bonnes pratiques et le diffuser - Etudier l'intégration dans les dossiers de demande de subvention pour le soutien des événements un écobonus conditionné à la formation du référent "événement" et l'application du VADEMECUM mis en place.		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
Moselle Agence Culturelle, DSJC, DS, DRHLS E5M (Ecomanifestations Moselle/Meurthe et Moselle/Meuse)		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Charte "Ecoévénement Moselle Durable" existante Charte des écomanifestations Grand Est Fiche achats responsables "traiteurs"	Multiplication des chartes pour des événements écoresponsables (Metz, EMER_GE)	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2024 : Evolution et promotion du label "Eco-événement Moselle durable" (référentiel, vademecum) 2025 : Accompagnement des organisateurs d'évènement	2022/2025	
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
Labéliser 40 à 50 événements autonomes / an Accompagner 10 à 15 événements vers une labélisation / an Validation du VADEMECUM en réunion trimestrielle		
Coûts estimés	Gain GES estimé	
AAP IS voté : 50K€ / an AAP IE voté : 21K€ (2022), 42K€ (2023), 46K€ (2024) Evolution de la charte éco-événements et accompagnement : 50k€/an	Hors périmètre BEGES	
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action	
Nombre et montant des projets d'innovation financés (volets social / environnemental) Nombre d'événements labellisés	Nombre d'événements labélisés et accompagnés % des événements territoriaux ayant appliqué les bonnes pratiques du VADEMECUM	

Organisation :		
Type	AXE 6 : VOILET TERRITORIAL / ADAPTATION	
Immédiate	Action 6.3 : Accompagner les acteurs du monde agricole	
Référent - Porteur de l'action		
D2AT		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
Soutenir les organismes et associations agricoles (cf action 5,2) Participer aux Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) Mettre en place le Shéma départemental en faveur de l'agriculture : dispositif d'aides départementales agricoles	Sensibilisation	X
	Sobriété	X
	Efficacité	X
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
Agriculteurs, Groupements d'agriculteurs, CUMA		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
Depuis 2016, conventions de financements complémentaires dans le champ des filières agricoles et forestières entre la Région Grand Est et le Département de la Moselle (2016-2017, 2018-2020, 2021-2023 et 2024-2026) Soutien aux organismes et associations agricoles via des conventions d'objectifs annuelles ou dans le cadre de l'organisation de manifestations/concours agricoles Depuis 2023, impossibilité pour les Départements de financer des MAE surfaciques dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 (du fait que la Région Grand Est ne soit plus autorité de gestion)		
Description de l'action		
Accompagner à la structuration des filières et au développement de la Restauration Hors Domicile (RHD) Participer aux Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) : CCBF, CA Forbach Porte de France, CC Rives de Moselle <u>Dispositif d'aides départementales</u> : aides aux investissements en faveur de l'agriculture durable, aide à la plantation de haies et au développement de l'agroforesterie, aide à la réhabilitation agro-environnementale des zones du Massif des Vosges et des espaces d'intérêt paysager, aide à la remise en état d'exploitation des terrains viticoles, aide à l'obtention de la certification haute valeur environnementale, aide à l'autonomie énergétique des exploitations Soutien aux organismes et associations agricoles : Chambre d'Agriculture de la Moselle, Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM), Groupement des Agriculteurs Biologiques de Moselle (GAB57), Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Moselle, SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires (SOLAAL) Grand Est, Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'AOC Moselle,.. - Promouvoir l'agriculture mosellane - Mettre en avant les produits agricoles mosellans et impulser les productions sous signes de qualité - Accompagner le changement, sensibiliser et communiquer - Préserver les paysages typiques mosellans		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
Région Grand Est, organismes et associations agricoles		
Facilitateurs	Freins potentiels	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2024-26		
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
Soutenir les organismes et associations agricoles		
Coûts estimés	Gain GES estimé	
Enveloppe annuelle de 2 M€ dédiée aux aides agricoles en investissement Enveloppe annuelle de 550 000 € dédiée à l'accompagnement de la profession agricole	Hors périmètre BEGES	

Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
<p>Nombre de dossiers votés</p> <p>Nombre de plantations subventionnées</p>	<p><u>Equipements en faveur de l'agriculture durable</u> :</p> <p>2019-2022 = 21 dossiers votés pour un montant d'aides total de 95 348 €</p> <p>2023-2024 = 8 dossiers votés pour un montant d'aides total de 51 014 €</p> <p><u>Agroforesterie</u> :</p> <p>2019-2022 = 6 dossiers votés pour un montant d'aides total de 19 198 € (1 555 plantations (arbres fruitiers et haies) pour 10,43ha de surface concernée et 2 913 mL plantés)</p> <p>2023-2024 = 8 dossiers votés pour un montant d'aides total de 29 809 € (1 300 plantations (arbres fruitiers et haies) pour 20,88ha de surface concernée et 2 234 mL plantés)</p> <p><u>Autonomie énergétique</u> :</p> <p>2019-2022 = 5 dossiers votés pour un montant d'aides total de 65 250 €</p> <p>2023-2024 = 12 dossiers votés pour un montant d'aides total de 123 825 €</p>

Organisation :		
Type	AXE 6 : VOLET TERRITORIAL	
Immédiate	Action 6.4 : Accompagner les acteurs de l'aménagement foncier et forestier	
Réfèrent - Porteur de l'action		
D2AT		
Objectifs de l'action	Type d'actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre administrative, technique et financière des procédures d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnement (AFAFE), - Mise en œuvre de la procédure des Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Forestiers (ECIF) 	Sensibilisation	X
	Sobriété	X
	Efficacité	X
	Amélioration de la comptabilité	
Cible(s)		
Communes, propriétaires fonciers et forestiers, exploitants agricoles		
APPROFONDISSEMENTS		
Contexte		
AFAFE / ECIF : Restructurer le foncier en mobilisant les communes et les propriétaires tout en prenant en compte des enjeux environnementaux complexes (amélioration du cadre de vie, adaptation au changement climatique, prévention des risques naturels)		
Description de l'action		
<p>AFAFE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'exploitations rurales agricoles ou forestières, - Mettre en valeur les espaces naturels ruraux, - Contribuer à l'aménagement du territoire. <p>ECIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes vers des projets structurants d'acquisition de foncier, - Réduire le morcellement du foncier forestier en rédigeant les actes de cession de parcelles forestières, - Augmenter les surfaces sous documents de gestion en forêt privée, - Renouveler des peuplements à adapter au changement climatique, - Lutter contre le vol de bois, - Prévenir le risque incendie. 		
Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le CAUE 57 pour une meilleure prise en compte de l'environnement et du cadre de vie dans les procédures d'AFAFE. - <u>Politique forestière</u> : partenariat avec le CRPF Grand Est, l'ONF 		
Facilitateurs	Freins potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - <u>AFAFE</u> : Réalisation d'une étude éco-paysagère par le CAUE 57, Expérimentation grille analytique pour quantifier les mesures d'amélioration issues du projet d'aménagement foncier. - <u>ECIF</u> : Exonération des frais pour les propriétaires forestiers 		
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution	
2024-26		
Objectifs de réalisation pour la fin de la période		
Mise en œuvre des procédures AFAFE et ECIF		
Coûts estimés	Gain GES estimé	
BP 2023 : 597 k € BP 2024 : 897 k €	Hors périmètre BEGES	

Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
<p>- <u>AFAFE</u> : Superficies et/ou linéaires concernés par les mesures d'amélioration</p> <p>- <u>ECIF</u> : Surfaces regroupées</p>	<p>- Réalisation de 9 études éco-paysagères par le CAUE 57 en 2023-2024.</p> <p>- <u>AFAFE d'ASSENONCOURT</u> : L'opération a permis la préservation de près de 35 hectares fléchés pour l'environnement. La commune a montré son implication dans la gestion patrimoniale de son territoire (en lien avec le PNRL, le CENL et la Communauté de Communes). Le Département de la Moselle a restructuré sa propriété autour de l'étang de LINDRE afin de renforcer la préservation de ce site départemental.</p> <p>- <u>AFAFE de GRENING</u> : Les acteurs locaux se sont montrés très impliqués et soucieux de maintenir au maximum les éléments naturels de leur territoire tout au long de la procédure.</p> <p>Un programme de plantations ambitieux a été proposé, en lien avec le CAUE 57, pour renforcer la biodiversité locale, restaurer les continuités écologiques et améliorer la situation hydraulique.</p> <p>2 100 mètres linéaires de haies seront plantées le long des chemins et sur les berges du ruisseau du « Matzengraben » pour renforcer la ripisylve existante.</p> <p>- <u>AFAFE de LANDROFF</u> : La commune de LANDROFF a souhaité la création de deux réserves foncières pour l'aménagement ultérieur de zones humides par l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied.</p> <p>Concernant les projets communaux, l'aménagement foncier aura des effets positifs à long terme et de façon permanente pour les habitants de la commune et pour l'environnement.</p> <p>La commune a également demandé l'obtention d'une emprise de 5 mètres linéaires de chaque côté du ruisseau de « la Rotte » afin de s'assurer de leur entretien par l'EPAGE. Grâce à l'AFAFE, l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied va pouvoir reméandrer jusqu'à 3 km de cours d'eau.</p> <p>Enfin, la commune assure la préservation de 1,08 hectare de haies et de bosquets avec une maîtrise foncière communale.</p> <p>- <u>ECIF</u> : 14,39 ha en 2023</p>

Organisation :	
Type	AXE 6 : VOLET TERRITORIAL
Immédiate	Action 6.5 : Préserver la biodiversité et améliorer la séquestration carbone
Réfèrent - Porteur de l'action	
SEDD	
Objectifs de l'action	Type d'actions
Maintenir et valoriser le cadre naturel mosellan et préserver la biodiversité	Sensibilisation
	Sobriété
	Efficacité
Cible(s)	
248 espaces naturels sensibles (ENS), dont 89 gérés par le Conservatoire d'Espaces naturels de Lorraine (CENL), 34 par des communes et 9 en gestion départementale	
APPROFONDISSEMENTS	
<i>Contexte</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Subvention pour la création de vergers et la réhabilitation des friches autour des villages et plantations de haies pour les associations (date d'avant 2012) - Instauration de Zones de préemption ENS au profit des communes (date d'avant 2022) : ZPENS instaurées sur 32 ENS/sites classé du Mont St Quentin avec délégation de l'exercice du DPENS à 32 communes. - Soutien aux collectivités et assos pour la protection des milieux naturels et des espèces menacées (investissements) : Dispositif "Ambition Moselle-ENS" , Subvention « création de vergers et de jardins-nature, réhabilitation agro-environnementale des zones de coteaux et péri-villageoises enrichées, plantations de haies champêtres (subvention qui existe depuis au moins 2011) 	
<i>Description de l'action</i>	
2023 : Mise à disposition de l'outil SESAME	
<u>Subventions aux collectivités :</u> - Dispositif "Ambition Moselle ENS" pour les dépenses investissemenst (acquisition foncière, élaboration plans gestion, travaux opération de mise en valeur avec panneaux pédago) - 2025 : projet d'aide aux collectivités qui ont instauré des mesures de préservation, pour les études et la gestion des ENS (fonctionnement)	
<u>Subventions aux associations :</u> - Subvention pour la création de vergers et la réhabilitation des friches autour des villages et plantations de haies	
<i>Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre</i>	
<i>Facilitateurs</i>	<i>Freins potentiels</i>
Conservatoire d'Espaces naturels de Lorraine (CENL)	
Calendrier prévisionnel	Délais d'exécution
2024-26	
Objectifs de réalisation pour la fin de la période	
Soutenir les collectivités et les association à maintenir et valoriser le cadre naturel mosellan et préserver la biodiversité	
Coûts estimés	Gain GES estimé
CENL : 523K€ 2022-25 Ambition Moselle ENS CCPB : 237K€ 2023 Subvention vergers : 32K€ 2022-24	Hors périmètre BEGES
Indicateur(s) de suivi de l'action	Indicateur(s) de résultat de l'action
Superficies en espace naturels sensibles (ENS) et espaces naturels remarquables (ENR) Montant des subventions accordées	

Organisation :			
Type	AXE 7 : GOUVERNANCE-PILOTAGE ET ANIMATION DU PLAN DE TRANSITION		
Immédiate	Action 7.1 : Mettre en place une gouvernance transversale pour la conduite du projet "Plan de transition" et conduire la transformation de l'administration vers la transition écologique		
Référent - Porteur de l'action			
SEDD			
Objectifs de l'action	Type d'actions		
Gouvernance et pilotage : - Assurer une bonne appropriation et un pilotage efficace des actions du plan de transition - Permettre le partage de l'information et la mesure des résultats dans une perspective d'amélioration continue des projets - Transformer l'organisation de l'administration et les pratiques professionnelles vers des modes plus durables et bas carbone - Adapter les organisations internes et les pratiques professionnelles aux conséquences du changement climatique Conduire la transformation de l'administration vers la transition écologique : Réduire l'impact carbone des événements organisés par le Département en interne (Forum des nouveaux arrivants, Vœux aux agents, repas de service, séminaires, assemblées des élus, etc..) ou sur les territoires (Evènements sites Moselle Passion, remises de prix lors de concours, assises et forums..)	Sensibilisation	X	
		Sobriété	X
		Efficacité	X
		Amélioration de la comptabilité	X
Cible(s)			
Directeurs et managers, services départementaux, référents fiches action du plan de transition, formateurs internes, Ambassadeurs Moselle Durable			
APPROFONDISSEMENTS			
Contexte			
2 plans d'action Moselle durable 2014/2018 et 2020/2025 avec comités de suivi et comités techniques 2 postes dédiés : Chargée de mission Moselle durable et Chargée de mission Développement Durable Réseau actuel de 40 ambassadeurs du développement durable dont le rôle a été validé par la note du 26/07/2012 Réseau des formateurs internes du Département Formations développées lors des précédents plan d'action Moselle durable : écoconduite, e-administration			
Description de l'action			
Bénéficiaire d'un accompagnement CEREMA et Fabrique des transitions sur les volets "bas carbone" et "adaptation" (2024-2025): - évaluer la politique Moselle Durable - réaliser un diagnostic de vulnérabilité - ajouter un volet adaptation au plan de transition du Département			
Piloter et animer les actions du plan de transition : - Mettre en place un comité de pilotage animé par la DPAT (SEDD) constitué de l'ensemble des référents - porteurs d'action du plan de transition et des Ambassadeurs Moselle Durable - Constituer des comités techniques par action animés par les directions-référents des actions et composés des parties prenantes participants à la mise en oeuvre des actions - Etablir un planning de réunion et d'animation des organes de la gouvernance			
Diffuser, vulgariser et former pour la transformation de l'administration, des organisations et des pratiques individuelles (Administration durable et bas carbone) - Renforcer les 3 réseaux de relais interne diffuseurs des pratiques écoresponsables au sein de la collectivité : Managers, Formateurs internes, Ambassadeurs Moselle Durable - Développer le réseau des Ambassadeurs Moselle Durable dans les 5 territoires et dans les services techniques départementaux (UTT, service des agents des collègues) - Mettre en place un plan de formation interne à la transition écologique et à la transformation des pratiques professionnelles (Académie Interne de la Transition Ecologique) - Vulgariser les résultats du BEGES et les objectifs du Plan de Transition auprès des relais internes et des agents départementaux : animer un calendrier annuel d'évènements développement durable et y favoriser la participation des agents du département, concevoir et diffuser un document ou exposition "Ma Moselle Durable Bas carbone" (exemple : Mon Département bas carbone du CD Ille et Vilaine) - Inscrire les élus volontaires dans un parcours de formation à la transition écologique (ex : ADEME - Formation des élus "Un mandat pour agir")			
Tendre vers des événements départementaux plus responsables, en lien avec le Schéma des Achats Responsable (SARM) : - Déployer un panel d'actions visant à réduire l'impact environnemental des événements (achats, communication, mobilité, déchet, énergie, eau...) - Faire évoluer la charte des écoévénements Moselle durable vers un VADEMECUM des bonnes pratiques et le diffuser - Former les référents "événements" des différents services et filiales			

Parties prenantes internes et/ou externes participants à la mise en œuvre

CDG et CODIR des directions, DRHLS (Service Formation et développement des compétences + Bureau de la communication interne), Direction des assemblées

Externes : CNFPT/INET/CMVRH, ADEME, Association Bas Carbone, CEREMA

Facilitateurs

Freins potentiels

Agents SEDD formée à l'animation de la Fresque du climat, de l'Atelier 2 tonnes + sobriété numérique + outils arbres SESAME
 Accompagnement CEREMA
 Parcours de formation ITEEnéraire du CNFPT
 Parcours de formation "Elus de la transition" de l'ADEME
 Plan de Transition sur 3 ans (évite baisse de mobilisation)

Non reconnaissance du rôle des relais de la transition écologique : ambassadeurs moselle durable, formateurs internes

Calendrier prévisionnel

Délais d'exécution

2024-25 : accompagnement CEREMA et Fabrique des transitions
 2024 : vote du plan de transition
 2024 : constitution des organes de gouvernance (comité de pilotage, comités techniques, ..)
 2025 : construction des outils de pilotage et de suivi, renforcement des "relais internes de la transition écologique", construction du premier plan de formation des relais préfigurant l'Académie Interne de la Transition Ecologique

2025 (construction-expérimentation) - 2026-2030 : déploiement

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

**Evaluation de Moselle Durable, diagnostic de vulnérabilité, volet adaptation du plan de transition
 100% des formateurs internes et des Ambassadeurs Moselle Durable formés à la transition écologique
 100% des Agents référents des services formés aux bonnes pratiques pour un événement réussi et durable**

Coûts estimés

Gain GES estimé

Accompagnement CEREMA / Fabrique transitions : 200k€
 Adhésion annuelle CEREMA, ABC
 Adhésion annuelle à la communauté transition écologique d'IDEALCONNAISSANCE
 Formation de 2 animateurs d'ateliers 2TONNES ou Mon métier bas carbone (800 euros)

Hors périmètre BEGES

Indicateur(s) de suivi de l'action

Indicateur(s) de résultat de l'action

Nombre de relais, formateurs internes et d'ambassadeurs Moselle Durable (AMD) ayant suivi le parcours de formation à la transition écologique TE
 Réunions du comité de pilotage et des comités techniques
 Participations aux événements internes DD
 Nombre de référents de services et des filiales formés aux bonnes pratiques du VADEMECUM

% des référents fiche action, formateurs internes et AMD formés à la TE
 % des actions du plan de transition réalisés
 % des événements internes ayant appliqué les bonnes pratiques du VADEMECUM